



DÉMISSION D'UN PASTEUR

MARCHE À SUIVRE

I. LA DÉCISION DE DÉMISSIONNER

Deux questions demeurent importantes tant pour le pasteur que pour l'église lorsque ce dernier décide de démissionner : comment et quand .

Il est préférable que le temps entre l'annonce de la démission et le départ ne soit pas trop long :

- 1 mois pour une église mise en ordre
- 2 mois pour une église en développement

A. COMMENT PRENDRE LA DÉCISION

Lorsque vous pensez à démissionner de l'église :

- ⇒ Assurez-vous que votre décision a bien été réfléchie. Priez afin de discerner la volonté de Dieu avant même de commencer à parler de la possibilité de démissionner.
- ⇒ Consultez le Surintendant ou son adjoint.
«Il y a de la sagesse dans un grand nombre de conseillers».
- ⇒ Une fois votre décision prise, agissez selon la procédure constitutionnelle de votre église. La première personne qui doit être avisée est le Surintendant du District ou son adjoint. Viennent ensuite les membres de votre Comité de direction et, après avoir convenu d'un moment opportun avec eux, la congrégation.
(Nous vous suggérons de lire votre lettre de démission laquelle sera adressée à l'assemblée.)

B. QUELLES SONT LES RAISONS ÉVOQUÉES POUR UNE DÉMISSION

Raisons positives

- Ministère terminé*
Vous avez un sentiment d'accomplissement et de satisfaction; vous avez conduit l'église aussi loin que vos dons et vos aptitudes vous ont permis de le faire.
- Offre d'une autre église*
Cette offre vous présente de nouveaux défis, de nouvelles possibilités de croissance. (Avant d'accepter toute offre, il serait sage d'en parler avec le Surintendant ou le Cadre adjoint au Surintendant.)
- Dons*
Vous avez pris conscience de certains dons et les avez développés; maintenant vous désirez un ministère au sein duquel vous pourrez mieux les exercer.
- Santé*
- Besoins de la famille*
- Retour aux études*
- Démission demandée*
Votre Conseil et(ou) l'église vous demandent de démissionner.
- Démission suggérée*
Le Surintendant du District ou son Cadre adjoint vous a suggéré de démissionner.

**...B. QUELLES SONT LES
RAISONS ÉVOQUÉES
POUR UNE DÉMISSION**

a) *Désappointement*

Très fort sentiment qu'il n'existe plus de compatibilité entre la congrégation et vous. Il se peut fort bien que ce dernier soit purement émotionnel. Parlez-en avec vos autorités ecclésiastiques.

b) *Découragement*

Vous ne voyez pas de progrès; la situation semble insurmontable. Le surmenage peut en être facilement la cause. Dans ce cas, des vacances vous rafraîchiraient certainement spirituellement et physiquement.

c) *Opposition*

Il y a de l'opposition à votre ministère malgré les efforts constructifs que vous faites pour y faire face. La présence d'un membre du Conseil exécutif pourrait peut-être vous aider.

d) *Situation financière*

Le salaire est insuffisant pour les besoins croissants de la famille. Un travail à temps partiel serait peut-être la solution.

II. L'ANNONCE DE LA DÉMISSION

Après avoir parlé avec le Surintendant ou à son adjoint, le pasteur doit informer les membres de son Comité de direction ou consultatif. Étant donné la relation de travail qu'il a développée avec eux, il va de soi que ces derniers doivent être mis au courant avant la congrégation. Selon les circonstances de la démission, il peut leur annoncer le soir précédant la réunion ou avant la réunion. Il est très important que le pasteur précise au comité que cette information doit demeurer confidentielle jusqu'au moment où il l'annoncera lui-même à l'assemblée.

Lorsqu'il l'annonce à la congrégation, il est important que le pasteur explique de façon simple, claire et précise ce qui a motivé sa décision afin d'éviter tout malentendu ou suspicion de la part des gens. Il ne faut surtout pas sous-estimer la relation qui s'est établie au cours des années qu'il a servi en tant que berger.

Si des circonstances difficiles ont précipité la démission, le pasteur devra démontrer de la miséricorde afin de ne pas devenir une pierre d'achoppement pour les plus faibles de la congrégation. Il ne faut pas oublier que Dieu lui a donné la responsabilité de protéger le troupeau.

Il sera essentiel, lors de l'annonce, de rappeler à la congrégation que le Surintendant ou son représentant aura tout pouvoir d'agir légalement en qualité de pasteur et prendra les dispositions nécessaires pour suppléer à la chaire jusqu'à l'installation du nouveau pasteur. Cette position est constitutionnelle et s'applique à une congrégation mise en ordre et à une assemblée en développement. Le pasteur doit donc rassurer l'église que le District travaillera en étroite collaboration avec le Comité de l'église pour leur présenter un remplaçant adéquat.

III. LA PÉRIODE ENTRE L'ANNONCE À LA CONGRÉGATION ET LE DÉPART

Cette période est critique en ce qui concerne votre futur ministère ainsi que l'avenir de l'église. Dès que vous annoncez votre départ, les rapports entre la congrégation et vous commencent à changer.

De la part de la congrégation

a) *Étonnement et refus de le croire*

Ce sont souvent les premières réactions.

**A. ATTENDEZ-VOUS À DES
RÉACTIONS ET À DES
SENTIMENTS VARIÉS**

- b) *Appréhension, anxiété*
«Que nous arrivera-t-il maintenant?» De grâce, informez la congrégation qu'elle ne sera pas abandonnée mais que les autorités du District l'aideront.
- c) *Culpabilité*
«Sommes-nous la cause du départ de notre pasteur?»
(Le pasteur ne doit pas se servir de ce genre de sentiment afin d'éviter que l'on ne s'apitoie sur son sort.)
- d) *Irritation, colère*
Cela arrive surtout dans le cas où la démission du pasteur est demandée. Dans de telles circonstances, le pasteur doit surveiller son attitude afin qu'aucune racine d'amertume ne puisse germer. Consultez vos autorités.
- e) *Soulagement, contentement*
Il y a presque toujours des personnes qui souhaitent un changement de pasteur.
- f) *Compréhension, confiance*
Il y a toujours des gens qui verront les côtés positifs pour l'église et pour le pasteur.

De votre part

Même après avoir prié et pris une décision qui semble être selon la volonté de Dieu, vous ressentirez normalement une ou plusieurs des choses suivantes :

- a) *Appréhension, anxiété, si vous n'avez pas déjà une autre place de ministère*
«Que nous arrivera-t-il en tant que famille? Pourrons-nous œuvrer ailleurs dans un avenir très rapproché?»
- b) *Doutes, regrets*
«Avons-nous pris la bonne décision?»
(Cela arrivera surtout lorsque des membres de la congrégation expriment leurs regrets.)
- c) *Déception, ressentiment*
Vous pensez à tout ce que vous auriez pu faire davantage, et à toutes les amitiés que vous laissez derrière vous.
- d) *Satisfaction, joie*
«Le Seigneur nous a permis de le servir, de grandir et de voir certaines choses se réaliser. Maintenant il nous précède pour nous conduire ailleurs».

Pour que votre ministère se termine en toute quiétude, il est essentiel que vous sachiez que tous ces sentiments peuvent être ressentis à la fois par les gens de l'assemblée et vous-même.

**B. GARDEZ UNE
ATTITUDE POSITIVE**

Il est possible de détruire des années de ministère fructueux par une seule mauvaise attitude ou un comportement imprudent dans les derniers mois.

- ❖ Démontrez votre confiance en Dieu et qu'il vous dirige. (*Prov. 3, 5-6*)
- ❖ Démontrez votre confiance envers le leadership du District et l'église (les responsables et la congrégation) pour l'avenir de l'assemblée.
- ❖ Ne donnez jamais l'impression que votre démission a été causée par un désappointement ou une déception causée par la congrégation, de l'opposition

**...B. GARDEZ UNE
ATTITUDE POSITIVE**

ou du mécontentement. Cela ne vous aidera ni l'un ni l'autre. Si vous en ressentez le besoin, parlez-en au Surintendant, le Cadre adjoint ou à un ancien en qui vous avez confiance.

- ❖ Ne prêchez pas des messages négatifs ou accusateurs. Le rôle du berger n'est pas d'écraser ou de se venger mais plutôt d'aimer.
- ❖ N'essayez pas de régler tous les problèmes que vous croyez percevoir dans l'église.

**C. COMPORTEZ-VOUS AVEC
PRUDENCE ET DISCRÉTION**

N'oubliez pas que vous êtes un serviteur de Dieu.

- ▶ Évitez toute espèce de critique et de médisance.
- ▶ Ne blâmez personne pour votre démission.
- ▶ Ne développez aucune relation familière avec certaines personnes de l'assemblée.
- ▶ Ne soyez pas parmi ceux qui font des recherches pour le choix du nouveau pasteur. Laissez cette tâche aux personnes qui en ont la responsabilité, soit le Surintendant ou son représentant. (Ne parlez pas aux gens du genre d'homme qu'il leur faudrait, etc.)
- ▶ Ne parlez pas aux candidats (pasteurs potentiels) des gens de l'assemblée.

**D. TERMINEZ BIEN
VOTRE MINISTÈRE**

L'Église a été acquise à un grand prix. Votre désir doit être de la quitter dans le meilleur état possible. La période entre votre démission et votre départ est un temps difficile; vous ne pouvez initier des projets, mais vous pouvez quand même exercer un ministère fructueux.

- ▶ Prêchez d'une manière positive, élevant Christ, le Chef de l'Église.
- ▶ Travaillez à libérer la congrégation de tout attachement à vous-même. Ne dites jamais : «Peut-être qu'un jour je reviendrai comme pasteur!» Les derniers dimanches, expliquez bien aux gens qu'il est absolument nécessaire de couper tous les liens parce que cela favorisera un avancement et un bien-être mutuels.
- ▶ Que votre successeur trouve tout en ordre.
 - a) Laissez toutes les clés clairement étiquetées.
 - b) Donnez au Comité de l'église une liste de toute réparation ou changement à effectuer au niveau du presbytère ou du bâtiment de l'église.
 - c) Dressez une liste des différents appareils en y indiquant leur fonctionnement, et quelles sont les personnes à contacter en cas de panne ou d'incompréhension à le(s) faire fonctionner. Il serait bon aussi de faire une liste des voisins demeurant à proximité.
 - d) Laissez un dossier complet des funérailles et mariages que vous avez célébrés. Il sera utile pour le nouveau pasteur de savoir les dates des récents mariages ainsi que les noms des époux, et les dates des décès ainsi que les noms des personnes en deuil.
 - e) Laissez une liste complète et mise à jour des membres.

**...D. TERMINEZ BIEN
VOTRE MINISTÈRE**

- f) Laissez une liste de vos contacts. Cette dernière devrait être aussi complète que possible et contenir des annotations qui aideront le nouveau pasteur dans ses visites.
 - g) Laissez également une liste des fournisseurs avec lesquels l'église fait affaires.
 - h) Un calendrier annuel des dates des activités importantes et des engagements de l'assemblée pour l'année en cours sera également utile au nouveau pasteur. Il peut toujours les changer, mais il saura au moins ce qui s'est fait dans le passé et ce qui était planifier pour l'avenir.
 - i) Laissez une copie de toute lettre ou tout autre document ayant trait à des événements imminents ou des décisions qui n'ont pas encore été prises.
 - j) Quittez en laissant une bonne impression derrière vous. Par contre, si vous n'avez pas vécu une vie chrétienne honorable et gracieuse, il va sans dire qu'il n'y a plus rien à faire pendant les derniers jours de votre pastorat pour le démontrer. Mais le fait de partir sans régler des factures, ou du moins sans assurer à vos créiteurs que vous les paierez, ternira votre réputation, celle du ministère et de l'Église de Jésus-Christ. Assurez-vous de quitter en paix dans la mesure que cela dépende de vous.
- ▶ Réévaluez votre ministère jusqu'à ce jour et planifiez votre avenir.

IV. LA PÉRIODE APRÈS LE DÉPART

La démission et le départ d'un pasteur signifient la fin de son rôle et de toute obligation au sein de l'église.

- A.** N'encouragez aucune rencontre ou visite avec des membres de la congrégation. Évitez, autant que possible, de retourner à l'église pendant une période de temps raisonnable. Certaines amitiés se poursuivront au cours des années; faites attention de ne pas vous ingérer dans le travail de votre successeur.
- B.** Toute demande de conseil, par téléphone, par écrit ou autre, doit être référée au nouveau pasteur ou au Comité.
- C.** Ne permettez à personne de vous parler du nouveau pasteur ou des responsables. S'ils sont insatisfaits, référez-les aux autorités ecclésiastiques.
- D.** N'acceptez aucun ministère ou engagement (mariage, décès, etc.) de l'église sans consulter le nouveau pasteur ou le conseil.
- E.** Faites parvenir à l'église toute correspondance ou tout document reçu à votre nom mais destiné à l'église.
- F.** Remerciez l'assemblée de façon formelle (par lettre) pour tout cadeau d'adieu reçu.